

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC**

**DÉBAT NATIONAL UNIVERSITÉ EMPLOI**

**AUDITION DE LA CFDT**

**Jeudi 18 mai 2006**

**Structure auditionnée : CFDT**

Mme THOMAS, Secrétaire Nationale

Mme DUCARNE, Secrétaire confédérale

M. JANIN, Secrétaire confédéral

M. MORIN, Secrétaire confédéral

***La séance est ouverte, sous la présidence de M. Hetzel, à 11 h 25.***

**M. HETZEL, Président.**- Soyez les bienvenus. Merci d'avoir accepté cette invitation. Comme j'ai pu vous l'indiquer par courrier, ce qui nous intéresse à travers cette audition c'est que nous puissions avoir un échange sur cette thématique « *université-emploi* » et plus précisément de voir comment vous envisagez la situation : quel est votre diagnostic et quels éléments de prospective et d'évolution suggérez-vous sur le système et ceux que vous seriez amenés à donner en la matière ?

**Mme THOMAS.**- Merci de votre accueil. C'est avec beaucoup d'intérêt que nous sommes là et je pense que vous le comprenez.

Permettez-moi de vous présenter les personnes qui m'accompagnent :

- Mme Ducarne, Secrétaire confédérale, en charge des questions de formation initiale ;
- M. Janin, Secrétaire confédéral, en charge des questions liées à l'emploi ;
- M. Morin, Secrétaire confédéral, notre délégué « *jeunes* ».

Quant à moi, je suis Secrétaire nationale et responsable des questions d'éducation et de formation professionnelle.

Avec, en France, un taux de chômage des jeunes supérieur à la moyenne européenne et un taux d'échec à l'université extrêmement important, il est nécessaire que la question des relations formation/emploi soit posée.

Avant d'aborder plus précisément l'analyse de la situation et de formuler quelques propositions, je voudrais d'abord poser trois exigences :

Tout d'abord celle du dialogue social. En effet, si nous sommes ici aujourd'hui, c'est que le Contrat Première Embauche a été une véritable étude de cas du mauvais fonctionnement de la démocratie sociale dans notre pays.

Partant de là, des décisions gouvernementales ont été prises, des promesses faites, et le rapport Chertier est venu renforcer la CFDT dans sa demande permanente de dialogue social.

Le sujet qui nous guide aujourd'hui, la relation entre l'université et le monde du travail, nous semble donc particulièrement représentatif de la question du dialogue social. Nous pensons qu'au-delà de cette Commission, dont nous attendons bien sûr avec intérêt les publications, il convient de s'interroger d'ores et déjà sur comment et dans quelle institution organiser le dialogue social et ce de manière permanente puisque, évidemment, la thématique de l'emploi est pérenne et en constante évolution.

Ensuite, nous voulons inscrire, selon notre démarche syndicale, la relation « *université-emploi* » au sein de la grande question de la sécurisation des parcours professionnels. Ce concept, que certains qualifieront de « *mythe* », est positif. Il doit aider tous les acteurs, face aux mobilités que connaissent les salariés et quant à la nécessité de les doter d'un bagage en matière de formation, à réfléchir à cette question.

Si le CPE a eu un mérite, et un seul, c'est celui de démontrer par l'absurde que la sécurisation des parcours professionnels n'intervient pas uniquement pour les deuxièmes parties de carrière, mais dès l'insertion professionnelle.

Enfin, la dernière exigence consiste à inscrire ce débat dans la construction de la formation tout au long de la vie. Il ne s'agit pas pour nous d'évoquer uniquement une entrée dans la vie active mais de nous situer dans un processus continu afin d'assurer l'accès à la formation des salariés comme des étudiants tout au long de leur vie professionnelle. Il nous semble que cela se construit dès l'école puis, bien sûr, à l'université.

Vous ne serez pas étonnés de savoir que nous souhaitons et tentons, y compris avec nos fédérations, de mieux articuler la formation initiale avec la formation professionnelle continue. Il y a là un enjeu important.

Dans le cadre du rapport Thélot, un colloque CFDT a été organisé sur le thème suivant : la formation tout au long de la vie est un levier de réforme pour la formation initiale.

Je passe sur les difficultés que tout le monde connaît autour de la table pour faire en sorte que cela devienne une réalité dans le monde même de l'Education. Si nous pouvons aider autour de cet aspect, nous le ferons.

Quels sont les grands constats qui guident nos propositions ? Les récentes mobilisations contre le CPE ont mis en lumière pour l'ensemble de la population l'insertion difficile des jeunes. Elles venaient après une autre crise dans les mois précédents jetant aussi d'autres jeunes dans les rues, et ce pour d'autres motifs.

Cela a amplifié fortement l'aspect de l'insertion professionnelle et a justifié toutes les inquiétudes qui animent la société sur cette question.

Mais la CFDT veut souligner qu'en la matière la situation est différente entre les jeunes qui ont une qualification et ceux qui n'en ont pas. Nous n'oublions pas ici ces derniers. Aujourd'hui nous parlons plus précisément de ceux qui ont vocation à être diplômés.

Pour ceux-ci, leurs difficultés sont différentes selon leur niveau de qualification, le type de filière suivie (grande école, filière plus professionnalisée), selon le sexe (puisque nous savons que l'insertion des femmes pose des soucis malgré leur taux élevé de qualification), selon leur origine sociale ou ethnique (les études récentes ont démontré les difficultés vécues selon son territoire ou son quartier d'appartenance), et selon la situation de leurs parents.

L'institution universitaire ne peut rester à l'écart de ces analyses. Même si elle a la volonté de traiter tout le monde de manière identique, il faut parfois donner plus à ceux qui le nécessitent.

Les chiffres des taux d'échec sont frappants. Les statistiques montrent que 20 % des jeunes entrés à l'université en sortent sans diplôme et donc avec le seul baccalauréat. Ce taux est absolument scandaleux. Nous voudrions insister sur une étude du CEREQ démontrant que ces jeunes en échec à l'université ont davantage de difficultés d'insertion dans l'emploi que ceux rentrés dans le marché du travail avec le baccalauréat. Il convient de se mobiliser pour que cesse ce gâchis financier (on a aussi à travailler sur une bonne utilisation des finances publiques), mais aussi et surtout ce gâchis humain. Nous savons que les problèmes d'insertion dans l'emploi ont aussi des conséquences en terme au chômage, malheureusement, et peuvent aussi en avoir dans la vie personnelle de

celui qui est concerné, dans son autonomie, son accès au logement, voire même dans l'idée d'avoir des enfants, etc.

Dans ces constats généraux, nous voulons mettre en avant l'insuffisance des moyens consacrés à l'Enseignement supérieur. Rappelons quelques chiffres :

Un étudiant coûte au contribuable 6 000 € par an alors que c'est le double pour un étudiant en classe préparatoire. La France est le seul pays où un étudiant est moins cher qu'un lycéen ou un collégien. Est-ce normal ?

La France consacre 1,1 % de son PIB à l'Enseignement supérieur ; c'est 1,4 % en moyenne pour les pays de l'OCDE et 2,6 % pour les Etats-Unis.

Il nous semble donc urgent et essentiel pour notre pays, conformément aux engagements du sommet européen de Lisbonne, de le doter d'un système d'éducation et de formation alliant qualité, accès et ouverture sur le monde et qui ne laisse personne au bord de la route.

J'en arrive plus précisément, comme vous nous y invitez, à nos propositions. Elles vont s'organiser autour des thèmes suivants :

- l'orientation et l'information ;
- les relations université/monde du travail, donc de l'entreprise, et la professionnalisation ;
- l'accompagnement vers le premier emploi.

J'ajoute que nous partageons totalement les thèmes qui vous ont été confiés. Il est utile d'y travailler.

L'orientation et l'information constituent pour nous l'axe incontournable de tout projet d'amélioration du système éducatif dans son ensemble. Bien sûr, c'est un investissement. L'orientation doit concilier les potentialités de l'individu, les attentes des jeunes et les besoins de la société et de l'économie.

C'est d'autant plus important que personne ne veut parler de sélection à l'entrée de l'université alors que l'on accepte d'évoquer la sortie. Or, ces deux aspects sont primordiaux. Ce non choix par la sélection a des conséquences dramatiques pour les étudiants et aussi pour le personnel enseignant comme le personnel d'encadrement. Cela peut générer un sentiment d'impuissance. Or il n'est pas bon que des agents de la puissance publique accumulent ces sentiments par rapport à leur mission.

Ce non choix se révèle être, pour la CFDT, un choix, l'institution scolaire et les pouvoirs publics doivent en assumer véritablement les conséquences. Il faut donc que le système soit organisé autour de cette question. Or, il ne l'est pas aujourd'hui.

Il faut informer de façon pertinente les jeunes et leur famille sur les débouchés dans l'emploi des différentes filières. Il serait intéressant, à cet effet, de rendre accessibles et lisibles les travaux des observatoires des métiers créés par l'Accord national sur la formation professionnelle, et qui viennent de se constituer dans les branches ou les territoires. Ils constituent désormais un élément important du paysage. Il est un peu inconnu, il faut le dire, car il est un outil des partenaires sociaux, mais ceux-ci seraient totalement favorables à mettre à la disposition de l'institution universitaire ces informations fondamentales.

Nous rajoutons cependant que l'exigence doit être toute aussi forte sur l'évaluation interne et externe des différentes filières. Par exemple, les taux

d'échec doivent être connus. L'inscription à l'université ne doit pas être un acte administratif mais d'engagement dans la vie professionnelle pour la suite de sa carrière. Il faut donc donner à la personne tous les éléments qui lui permettront de choisir. A elle ensuite de choisir sa filière, même en difficulté. Dans ce domaine, la motivation peut conduire à la réussite.

Il convient également de permettre aux étudiants d'utiliser et de valoriser le portail de l'orientation et de la formation actuellement en cours d'élaboration. On voit que des ponts se créent (mise en œuvre entre l'Etat, les régions et les partenaires sociaux). Nous espérons qu'il s'agira du début de ce que certains appellent « *le service public de l'orientation* » ou, en tout cas, une réelle mission de service public.

Pour mettre en œuvre les moyens d'assurer une véritable orientation tout au long de la vie scolaire, universitaire et professionnelle, il nous paraît important de mettre en synergie les différents services chargés de l'orientation. Nous souhaitons qu'ils soient placés sous le pilotage des conseils régionaux. C'est une proposition centrale dont la CFDT a débattu dans le cadre du débat sur la décentralisation.

De la même manière, cela nécessite de développer une culture commune de l'orientation. Nous voulons insister sur un point : tous les acteurs, en particulier les enseignants, doivent apprendre à gérer la mixité garçons/filles, hommes/femmes de telle sorte qu'ils donnent à leurs étudiants tous les éléments pour éviter une orientation sexuée (nous savons qu'elle existe).

Selon nous, il faut favoriser une égalité d'accès à tous les métiers pour les femmes et les hommes. A ce niveau, l'insertion par l'emploi doit être traitée de manière générique.

Au-delà de ces points généraux, quelques mesures complémentaires sont à prendre :

- tout ce qui tourne autour de la pédagogie liée à ce que l'on souhaite voir se développer chez les élèves, donc des modes d'évaluation permettant à ces derniers d'acquérir les compétences nécessaires pour s'insérer au mieux dans le monde du travail ;
- savoir travailler en équipe est important à l'université et au lycée mais essentiel dans le monde du travail ;
- être capable de mener une analyse critique de son activité,
- d'argumenter et de s'exprimer clairement,
- de dégager les points forts et faibles d'un dossier.

Voilà qui est indispensable à une bonne insertion dans le monde du travail.

Bien évidemment, cette question pose immédiatement celle de la formation des enseignants. Or, si certains, par le biais des concours, ont pu fréquenter les IUFM, nous savons que les enseignants chercheurs, par exemple, n'ont aucune formation. Il est curieux que certains personnels n'aient aucune formation pour intervenir dans le face à face pédagogique. Nous notons là une petite aberration. le monde a besoin de formation.

Vous ne serez pas étonnés que nous vous disions qu'il faut aussi assurer un réel suivi individualisé de chaque étudiant, se donner les moyens de le réorienter si

nécessaire à partir de ses acquis, mais aussi en créant davantage de passerelles qu'aujourd'hui entre les filières.

Enfin, au cours de sa formation initiale, le jeune doit être en mesure de comprendre les enjeux de la formation tout au long de la vie et de découvrir certains de ses outils : passeport formation, portefeuille de compétences et aussi la VAE...

J'en arrive plus précisément aux relations université/monde du travail et de l'entreprise et donc à la professionnalisation des études et je reviens sur la formation des enseignants et des conseillers d'orientation psychologues. Il nous semble que cette dernière doit intégrer obligatoirement la connaissance du monde de l'entreprise, (y compris physiquement) et du monde économique.

De même, nous souhaitons que les métiers d'enseignants soient ouverts à ceux qui ont déjà travaillé en entreprise pour se mettre au service des jeunes. Il serait utile que les Pouvoirs publics organisent la mobilité en la matière. Il faut faire en sorte qu'un passage du public vers le privé ou du privé vers le public ne lèse pas une carrière. Il faut passer outre les questions techniques.

Concernant les diplômes, il nous semble utile d'avancer vers la construction de référentiels déclinés en termes de compétences. La construction même des diplômes doit prévoir, d'ores et déjà, la suite et l'insertion dans l'emploi, voire la mobilité et la validation des acquis de l'expérience.

Il serait utopique -l'histoire nous l'a montré- de rechercher une adéquation mécanique entre les études et l'emploi. Certains savoirs sont indispensables et, si on les pose sur le papier, ils ne conduisent pas vers un emploi. Malgré tout, cette question doit être prise à bras le corps par l'université d'autant que les formations professionnelles actuelles (BTS, DUT, licences professionnelles, écoles d'ingénieurs et de commerce...) dans le domaine supérieur ont montré leurs réussites et qu'il n'était pas impossible de les retrouver dans le paysage.

Nous nous souvenons des débats qui ont précédé la création des licences professionnelles. Certains nous avaient prédit l'horreur et l'apocalypse, ce qui, heureusement, n'est jamais arrivé. Au contraire, il existe une certaine réussite. Je n'étais pas là lors de la création des IUT mais ce type de débat a dû être le même.

Nous avons aussi besoin que l'on donne aux jeunes les moyens de construire un parcours professionnel et de prévoir leur mobilité. Nous savons tous -les jeunes aussi- qu'il y aura mobilité dans leur emploi et leur propre carrière. Le dire ne suffit pas. Cela ne les prépare pas à cet événement, qu'il soit subi ou volontaire.

Nous partageons, par exemple, la proposition du rapport Proglis d'un bagage indispensable, sorte de socle commun du supérieur, mot à la mode dans le monde enseignant. Cela nous semble être capital.

Au-delà, l'université doit également développer les occasions de rencontres entre les étudiants et le monde de l'entreprise. On a beaucoup parlé des stages. Nous souhaitons qu'ils soient particulièrement encadrés et pas seulement dans un cursus de formation mais aussi pédagogiquement. Nous sommes extrêmement exigeants quant à leur qualité.

Le point d'équilibre auquel nous sommes parvenus méritera certainement d'être plus travaillé. La CFDT y est favorable. Voilà un exemple de dialogue social.

Concernant le développement de l'apprentissage, nous désirons qu'il soit poursuivi à l'université et dans l'Enseignement supérieur. Cette position a le total soutien de la CFDT.

Développer des partenariats avec le monde de l'entreprise nous paraît possible et, au-delà, nécessaire. Nous voudrions rajouter que cela suppose que les fonctions publiques, un débouché naturel pour nombre de diplômés -je pense en particulier aux enseignants- s'ouvrent à l'accueil des jeunes en formation par alternance de manière plus forte. Quelques expériences ont lieu, mais parfois contraintes par le problème des règles statutaires. Nous souhaitons que la Fonction publique fasse évoluer les règles de recrutement au regard de la formation par alternance.

Enfin, pour terminer sur la professionnalisation, nous voudrions souligner que les relations université-monde du travail peuvent se construire au-delà de nos frontières et c'est tant mieux.

Avec l'adhésion de la France au LMD, nous avons su construire la mobilité dans le monde du travail à l'échelle de l'Europe. Il faut sûrement aller plus loin.

Cette question m'amène à dire que l'université devrait mieux prendre en charge l'insertion dans l'emploi des étudiants qui ont envie de travailler à l'étranger. En premier lieu, l'apprentissage des langues vivantes vient à l'esprit, au même titre que la connaissance de la culture dans le pays d'accueil.

Nous ne devons pas oublier les étudiants étrangers qui nous rejoignent. Nous devons les aider à s'intégrer le plus rapidement possible par des formations appropriées et un accompagnement spécifique.

Le dernier point que nous souhaitons présenter est l'accompagnement vers le premier emploi. Lors de ses rencontres avec le gouvernement et les parlementaires, pendant la crise du CPE, la CFDT ne s'est pas contentée de refuser le Contrat Première Embauche, elle a formulé des propositions précises visant l'insertion des jeunes vers le premier emploi. Celles-ci sont résumées dans un dispositif pour l'insertion de tous les jeunes, y compris les diplômés.

Nous l'avons appelé le « *Parcours d'Accès à la Vie Active* » le PAVA. Dans notre idée, il devrait créer l'ensemble des conditions d'accès à l'emploi et fournir aux jeunes les moyens de dépasser les freins qu'ils rencontrent, pouvant être liés aux ressources financières, au logement, au transport, à l'expérience, etc.

Il nous semblerait utile que les services publics d'emploi proposent un rendez-vous à chaque jeune de 16 à 25 ans. En effet, Au moment de sortir sans qualification du système scolaire ou universitaire, aujourd'hui on ne vous dit pas adieu, on ne s'occupe pas de vous. Il est aberrant que la Nation ne s'exprime pas sur sa responsabilité vis-à-vis de ces jeunes.

Il s'agirait de recevoir tous les jeunes au moment de leur sortie pour leur présenter ce parcours. Ceux-ci sont libres de contractualiser ou pas, car il n'y a pas d'obligation dans notre idée. S'ils adhèrent et qu'ils échouent, cela ne constitue pas une cause de rupture. En effet, ce n'est pas toujours au premier essai que l'on trouve une solution.

Ce parcours prend fin quand les conditions d'accès à l'emploi sont atteintes.

Voilà quelques éléments précis qui devraient structurer ce parcours : le jeune qui contractualiserait percevrait une allocation appelée « *Projet d'insertion* ».

Cette allocation serait une contrepartie à l'effectivité du dispositif. Elle pourrait être maintenue et cumulée au salaire en cas de grande différence de revenus. Il vaut mieux travailler pendant six mois avec un petit temps partiel et avoir un cumul d'allocations de manière à accroître ses connaissances dans l'entreprise.

Tout contrat : CDD, intérim, de professionnalisation ou emploi jeune interne à l'entreprise constitue pour nous un moment de développement et de validation de l'expérience pour le jeune. Ce n'est pas reconnu. Nous proposons la création d'un portefeuille de compétences qui réunirait et formaliserait l'ensemble des aptitudes acquises au fil des contrats par le jeune.

Nous souhaitons qu'à l'issue de chaque contrat une fiche d'évaluation reconnaissant l'expérience et les compétences acquises soit validée par l'entreprise.

Nous sommes toujours dans la démarche de la construction de la formation et de la qualification, y compris pour de la VAE.

Enfin, dans ce PAVA, pour assurer la prise en charge complète des questions sociales que pose l'insertion des jeunes dans l'entreprise (celle-ci n'a pas toujours les moyens de faire, et je pense aux TPE), nous proposons la création d'une cellule d'appui social à laquelle les entreprises pourraient s'adosser.

Ces structures seraient abritées dans des lieux comme les chambres consulaires, les maisons de l'emploi. Nous estimons utile qu'elles soient gérées de manière tripartite par des employeurs, les organisations syndicales et pourquoi pas les collectivités si on veut mailler le territoire.

L'employeur pourrait faire appel à la cellule pour répondre aux différents problèmes extraprofessionnels que rencontrent les jeunes. Ces dysfonctionnements rendent parfois leur insertion dans l'emploi. Il ne faut pas penser que ce n'est qu'à cause de l'emploi que surviennent des échecs mais aussi parce que pèse trop la question de, la famille, du logement, du transport.

En conclusion, quelques mots sur l'organisation du débat : nous souhaiterions que notre Fédération de l'Enseignement privé, la FEP CFDT, regroupant le personnel qui travaille dans les établissements privés, soit auditionnée par la Commission.

Certaines de nos unions régionales nous ont fait part de difficultés pour participer aux débats en région du fait de programmations trop rapides. Je connais les contraintes de temps mais leur participation n'est pas simple à organiser. Nous souhaitons donc que vous puissiez donner quelques instructions de facilitation. Ceux qui ne pourraient être présents mais qui auraient envie de transmettre des écrits devraient pouvoir le faire.

Enfin, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la CFDT souhaite que l'on cesse de creuser le sillon d'une société française qui fait payer à la jeunesse son incurie prospective et ses dettes sociales.

Nous avons besoin des talents des jeunes et de leur énergie pour permettre à la France de bien se situer dans une économie mondialisée où la connaissance et le niveau de formation sont des atouts essentiels.

Je vous remercie.

**M. HETZEL, Président.**- A propos des débats en région (si cela n'est pas fait, cela le sera prochainement), nous avons prévu de faire figurer sur le site de la Commission, académie par académie, les dates de ces débats.

Normalement, les recteurs s'adressent à l'ensemble des organisations syndicales pour les informer. Vous pouvez déjà indiquer, quel que soit le cas de figure au niveau régional, que l'information est disponible sur le site Internet. Sur la première page, figurent les dates, les lieux et les heures. Il est aussi mis en place un forum de discussion.

Pour compléter, dans les indications données, il s'agit de faire en sorte que la discussion soit la plus large possible.

Je vous empresse d'indiquer en région qu'ils prennent rapidement contact avec les recteurs afin d'être associés et pour qu'une contribution écrite soit prise en compte. Le délai est très court puisque les comités d'organisation se sont réunis la semaine dernière. Les premières réunions publiques ont débuté cette semaine. J'entends néanmoins ce que vous dites à ce sujet.

Nous avons certaines questions à vous poser. Je me propose de les inaugurer avec ce que vous évoquiez quant à la création d'une cellule d'appui social. Notre premier réflexe est le suivant : cela ressemble aux missions locales. Pourriez-vous nous expliquer comment cela s'articulerait par rapport à ces dernières ? En quoi la tonalité serait-elle différente ?

**M. LAURENT.**- D'autant que dans certaines missions locales le public venant de l'Enseignement supérieur représente une fraction importante, notamment en Ile-de-France.

**M. MORIN.**- Les missions locales se dirigent essentiellement vers les PME et PMI. Il ressort de leurs expériences que l'on ne souhaite pas engager certaines catégories de jeunes sachant qu'elles ont des difficultés sociales ou de logement. Cette cellule permettrait de prendre en charge cette problématique.

Le dispositif du PAVA s'intéresse à tous les « *freins* », allant des jeunes sans qualification aux jeunes diplômés. A l'évidence, cela concerne davantage les personnes assez fortement désocialisées.

**Mme THOMAS.**- Les missions locales s'adressent à ceux qui ne sont pas dans l'emploi, contrairement à ce dispositif. Peut être faut-il les faire évoluer ? Cette cellule s'adresse précisément à ceux qui sont dans l'emploi et qui n'arrivent pas à gérer cet aspect. On n'y arrive pas au sein de l'entreprise, soit parce que l'on ne veut ou que l'on ne peut pas. C'est une cellule d'appui à l'entreprise.

Dans notre esprit, aider l'entreprise et son responsable n'est pas contradictoire avec le fait d'accompagner le jeune.

**M. MORIN.**- L'idée est que le chef d'entreprise se concentre sur la qualification.

**Mme BOUYGARD.**- Cela n'engage que moi mais je souscris à l'objectif, bien que celui poursuivi il y a quatre ans au ministère de l'Emploi était que des sujets ne relèvent pas toujours de la compétence de l'entreprise. Nous avons essayé, pour le public en difficulté et au-delà de la question des jeunes, de voir comment le secteur de l'insertion par l'activité économique pouvait venir en appui des entreprises. Je suis toujours inquiète que l'on veuille recréer des structures.

Pour information, les derniers textes obligent les missions locales à suivre le jeune pendant un an une fois dans l'emploi, s'il en ressent la nécessité. On essaie de leur dire : « *Votre rôle ne s'arrête pas au départ du jeune.* »

**Mme THOMAS.**- Nous n'avons aucune préférence sur la forme et la structure d'appui à cette mission. Nous pensons qu'il serait utile qu'une structure tripartite voie le jour. Les employeurs du secteur se sentent concernés. Si c'est dans la

mission locale, très bien, et dans la maison de l'emploi, tout autant. Selon nous, ces questions peuvent trouver une solution.

La mission est nouvelle et mixte pour le chef d'entreprise et l'étudiant.

**Mme BOUYGARD.**- J'ai été intéressée par la façon dont vous concevez l'orientation scolaire et professionnelle qui, vous l'avez noté, est en fort décalage.

Sur ce point, de quels appuis pensez-vous que l'on puisse disposer pour faire avancer l'avis de la Commission dans le sens que vous préconisez, à savoir confier cette mission aux conseils régionaux et faire qu'elle soit partagée entre les enseignants, les conseillers psychologues et le monde de l'économie et de l'entreprise ?

**M. HETZEL, Président.**- Je rajoute un codicille, étant entendu qu'y compris au sein de votre propre syndicat, le sujet génère un débat.

**Mme BOUYGARD.**- Une seconde question : vous avez dit être favorable au développement des formations par alternance. Si l'on rentre dans le sujet pratico pratique, l'analyse de 2003 avait consacré une différenciation entre l'apprentissage, voie de formation initiale, et le contrat de professionnalisation, voie de formation continue.

Dans l'esprit de beaucoup qui évoluent autour ou au sein de la Commission « *université-emploi* », il y a l'idée que le recours au contrat de professionnalisation est plus simple que de créer des CFA liés à des universités. Quel est votre point de vue sachant que, traditionnellement, on a coutume de dire que si on l'ouvre un tel contrat à des jeunes malgré tout dans des cursus de formation au niveau assez élevé, ce sera au détriment des autres ?

Vous avez dit, et nous l'avons déjà entendu, que pour rapprocher l'université de l'emploi et du monde économique, il fallait faire en sorte que celle-ci soit plus acteur, donc organisme de formation, dans le cadre de la formation continue. Je m'interroge sur la volonté des acteurs, surtout des partenaires sociaux, de faire appel à l'université dans le cadre de la formation continue.

Vous n'avez pas évoqué un sujet qui l'a été dans d'autres auditions : l'intérêt ou pas de pousser les étudiants à cumuler un emploi pendant leur formation, comme une voie de professionnalisation ou une façon de tester la réalité de leur projet professionnel. On sait que c'est à double tranchant et que les étudiants réussissent moins bien ou moins rapidement leurs études.

Quelle est votre position et y a-t-il des mesures d'accompagnement à adopter pour un éventuel développement, à l'instar des pays d'Europe du Nord ?

**Mme THOMAS.**- De quel appui disposer à l'interne pour faire en sorte que l'orientation soit sous le pilotage politique des conseils régionaux ? Très peu. Cette question a donné lieu à des scènes de psychodrame lorsque le Bureau national de la CFDT, à l'occasion du débat national, a conduit la Confédération à travailler sur le sujet et à s'exprimer.

Vous avez parfaitement noté là un clivage politique dans le positionnement CFDT. Ce qui s'est passé depuis ne nous a pas amenés à regretter notre position. On aurait pu penser qu'elle constituerait un petit électrochoc pour l'institution scolaire dans son ensemble et donc pour les acteurs qui auraient eu à cœur de démontrer qu'ils traitaient mieux cet aspect. Tel ne fut pas le cas. Il y a eu absence de réaction au regard de ce que certains vivaient comme une attaque extérieure.

Au contraire, la volonté est très forte dans l'opinion publique et politique, que ce soit la droite ou la gauche ou les partenaires sociaux, d'engager une réelle réforme de l'orientation. C'est allé jusqu'à une expression de service public. Le Premier ministre l'a dit et le parti socialiste le revendique.

Je dirais que nous sommes là en total décalage entre ce que vivent une institution et l'opinion publique, l'opinion politique et les partenaires. Il est souhaitable que la pression extérieure fasse évoluer l'institution.

Le conseil régional est le bouc émissaire. A mon avis, cela ne pourra changer que par des décisions extérieures.

Il me semble malgré tout, pour fréquenter le monde de la formation professionnelle, que le patronat a déjà pu s'exprimer sur la question et que les autres partenaires sociaux ne sont pas indifférents.

Il y a sûrement à faire en sorte que l'université soit un acteur de la formation continue permettant à chacun d'y accéder tout au long de sa vie. Toutes les institutions qui participent à la formation doivent s'inscrire dans ce schéma. C'est aussi dire que l'université est un acteur au long de la vie.

J'ai fait référence au débat Thélot. Nous avons proposé que les établissements professionnels du secondaire s'ouvrent aux formations pour adultes. L'équipement technique, en général est sensationnel. Parfois il est sous-utilisé avec des plages libres au cours des deux ou trois mois d'été. Des personnes au chômage ou en qualification pourraient profiter de ces quelques mois pour une remise à niveau ou des compléments de qualification. Ainsi, on rentabiliserait l'établissement.

Disant cela, vous ne serez pas étonnés, car cela peut paraître un peu « révolutionnaire » que, selon nous, l'université est un acteur de la formation continue. Nous estimons que le début d'application de la validation des acquis d'expérience doit se développer. L'accès à la qualification, on le sait maintenant, peut se faire par cette voie.

L'université doit être acteur. Toutefois, je crois que si parfois les partenaires sociaux, ont un regard un peu distancié de la vie à l'université, c'est de leur faute comme celle de cette dernière.

L'université ne leur montre pas vouloir s'inscrire dans cette construction. Je ne peux nier les résistances internes existant en son sein. Je m'en excuse auprès des universitaires présents autour de cette table mais il y a beaucoup d'obstacles sur ce que doit être l'université dans notre pays. Sans parler des questions d'inscription, il s'agit de dispenser des savoirs, de la professionnalisation, être l'avant-poste de l'insertion dans l'emploi.

A propos de la dernière question, « *quel est l'intérêt de cumuler un emploi ?* » nous n'avons pas de position précise.

**Mme DUCARNE.** - Parfois c'est difficile.

**Mme THOMAS.** - Nous connaissons tous des étudiants qui travaillent chez Mac Do, gardent des enfants, vont ramasser des fraises dans le Vaucluse. Sans qu'il n'y ait de position précise, vous avez raison de dire qu'il ne faut peut-être pas l'ignorer. Certains, pour qui c'est déjà le cas, ont reproché que cette contrainte n'ait pas été retenue et qu'on ne leur ait pas permis de concilier leurs études avec leur travail. Voilà ce qu'il faut mettre en avant.

**Mme FRESSOZ.**- L'allocation autonomie me choque. N'est-il pas préférable de valoriser l'expérience professionnelle au travers de « *petits boulots* » qui pourraient compter dans le cursus ? Cela permettrait du côté de l'entreprise et celui de l'université de promouvoir l'expérience professionnelle.

**M. MORIN.**- L'intérêt de l'étudiant d'avoir ce travail est tout d'abord social. Il lui permet de payer ses études et son logement. Le taux d'effort consenti est de l'ordre de 25 à 30 % de ses revenus.

Après, on peut s'interroger : comment adapter son parcours pédagogique ? Il s'agit d'adapter le monde universitaire pour prendre en compte ces personnes. Dans l'autre sens, ce serait aussi développer la précarité. Il faut peser le pour et le contre.

Dans l'idée d'allocation autonomie, nous revendiquons une allocation de projet d'insertion. Il ne s'agit pas d'avoir un revenu de subsistance mais d'en percevoir un pour limiter les freins et l'absence de ressources.

**Mme HOLDER.**- Pourquoi ne pas développer les bourses aux étudiants et faire en sorte que les droits d'inscription, pour ceux qui le peuvent, soient peut-être importants ?

**Mme THOMAS.**- Nous ne sommes pas fermés à cette idée.

**Mme HOLDER.**- D'où moins d'absentéisme car plus concernés.

**Mme THOMAS.**- La bourse initialement s'entend comme « *dans les études* ». Le Premier ministre a dit que cela pourrait être prolongé de quelques mois. Ce n'est pas loin de cette idée. La bourse est offerte pour les études et à un public aux conditions particulières.

Peut-être faut-il élargir les conditions d'attribution mais c'est toujours lié à la volonté de s'engager dans un parcours d'insertion. S'il est défini avec quelques obligations, c'est assujéti au suivi de ces dernières.

Peut-être que Mme Ducarne peut répondre : Le développement des formations universitaire par alternance va-t-il dépenser tout l'argent de l'alternance ?

**Mme DUCARNE.**- Nous avons toujours considéré l'apprentissage comme de la formation initiale. Le développement des deux n'est pas antinomique, d'autant que le contrat de professionnalisation n'offre pas le même temps de formation que le contrat d'apprentissage.

Des jeunes sont entrés dans l'apprentissage jusqu'au Baccalauréat, nous n'allons pas leur fermer la porte et les faire quitter l'entreprise pour retrouver un boulot sans rapport avec ce qu'ils veulent faire, ou encore leur demander de reprendre des études à temps plein avec une de pédagogie auxquelles ils n'adhèrent pas forcément. Il faut être en mesure de construire une filière de l'apprentissage cohérente.

**Mme BOUYGARD.**- Je vais poser ma question plus directement : si des universités, avec d'autres cas, développent l'alternance selon des contrats de professionnalisation aux durées de formation longues, est-ce conforme à ce que vous voulez engager avec ce même contrat ?

**Mme THOMAS.**- Ce n'est pas l'optique.

**Mme DUCARNE.**- D'un point de vue légal, il peut être ouvert à toutes les catégories. Le contrat de professionnalisation sert en priorité à remplacer l'ancien

contrat de qualification pour des publics plutôt en difficulté et non pour des personnes susceptibles de faire des études supérieures.

**Mme THOMAS.**- Cela nous guide. Le contrat de professionnalisation correspond à l'insertion dans l'emploi. Donc vous n'êtes plus dans l'université. *Les « autres cas »*, ce sont les partenaires sociaux qui leur donnent du corps. Peut-être faut-il le préciser, vous avez raison.

**Mme BOUYGARD.**- D'autres idées circulent.

**M. LAURENT.**- Une proposition qui me paraissait séduisante, après votre réponse, me paraît stupide. Elle a été émise par le représentant du SYNTEC. Je précise que je suis professeur d'informatique.

Cette suggestion concernait les étudiants en thèse : à travers un contrat de professionnalisation, ces derniers peuvent être dans une entreprise d'informatique pour un travail précis et, parallèlement, faire leur thèse. Ce n'est pas absurde. Le financement des thèses pose problème tout comme le fait que les docteurs ne s'insèrent pas, n'ayant aucune connaissance de l'entreprise. Il peut se concevoir qu'un garçon ou une fille travaillant trois ans chez Cap Gemini à 60 ou 70 %, prépare simultanément une thèse en informatique à Paris VI ou Paris VII.

**Mme DUCARNE.**- Pourquoi pas en apprentissage ?

**M. HETZEL, Président.**- Il existe les contrats SIP.

**Mme THOMAS.**- Votre branche a déterminé ses priorités. Votre référentiel est contenu dans l'accord de branche.

**M. LAURENT.**- J'ai expérimenté l'apprentissage à Marne-la-Vallée ; nous avons 10 % d'étudiants. Il faut le pousser et le développer considérablement. Je crois au CFA péri universitaire. Cette formule permet d'accéder à la professionnalisation.

En matière de formation continue, surgit de nouveau le problème de la professionnalisation de l'université. La formation continue à l'université est un marché, un métier. Ce n'est pas le cœur de la tâche des universitaires traditionnels, d'où une évolution culturelle importante que les universités seront obligées de prévoir dans la perspective de la formation tout au long de la vie ainsi que du côté financier.

**Mme THOMAS.**- Il faut chasser l'idée qu'une seule classe d'âge fréquente l'université. Si on veut élever le niveau de connaissances des salariés de notre pays, c'est dans le va-et-vient permanent de ces derniers, quel que soit leur âge, et en fonction de leur besoin de qualification.

Tant que les universités ne se positionneront pas en la matière, personne ne le fera. L'outil est formidable, regardez la couverture territoriale. Le maillage est serré.

**M. LAURENT.**- C'est exact, chaque centre universitaire se situe à moins de 100 kilomètres de toute habitation.

**Mme THOMAS.**- Par rapport à d'autres pays, c'est extraordinaire. Si l'on continue de se baser sur cette classe d'âge qui va réduire, lors des difficultés démographiques, on aura rapidement fait le tour alors que les besoins se font sentir dans d'autres lieux.

**M. LAURENT.**- Le sujet est intéressant car la professionnalisation se pose, en termes de réflexe pour les universités et les entreprises, d'avoir des points communs. Nombre d'entreprises ne s'adressent pas aux universités. Le problème est identique : elles le font quand elles connaissent, et inversement.

Le cadre général : les universités peuvent être marginalisées, d'autant que la concurrence internationale joue beaucoup. Harvard attaque le marché de la formation continue.

Votre exposé est très riche et change des corporatismes sur le sujet. Vous avez abordé les problèmes au centre des préoccupations.

Je rebondis sur deux ou trois points. Les difficultés d'évaluation internes et externes sont essentielles. S'agissant des entreprises, Nicole Notat, je crois, a monté une agence de notation. N'envisagez-vous pas d'agir de même pour les universités ? Je ne cherche pas à vous provoquer car votre évaluation serait plus sérieuse que certaines autres.

**Mme THOMAS.**- Je vous suggère d'inviter notre ancienne Secrétaire générale !

**M. MORIN.**- Nous avons fait de même dans les stations balnéaires et de sport d'hiver en répertoriant celles qui agissaient le plus pour leurs travailleurs saisonniers. Brandir un classement a fait avancer. C'était positif.

**M. LAURENT.**- Ce n'était pas une provocation ; votre rôle serait légitime.

**Mme THOMAS.**- Un second exemple : le label « *égalité* » est accordé aux entreprises qui font travailler de manière égale les hommes et les femmes. Il a été créé avec les partenaires sociaux, lesquels appartiennent à la Commission de labellisation. La CFDT en assure la Vice présidence avec beaucoup de bonheur.

Nous avons été surpris, car vous connaissez la difficulté pour mobiliser les entreprises sur le sujet, de voir qu'elles étaient très intéressées par cette démarche à partir du moment où elles étaient en capacité de pouvoir apposer ce label « *Egalité* ».

Peugeot s'est lancé parmi les premiers alors qu'on n'imagine pas cette entreprise voulant agir pour les femmes. Elle a senti, dans sa stratégie d'entreprise et commerciale vis-à-vis de ses clientes, qu'il était important de se lancer dans une démarche autour de l'égalité professionnelle. Ceci -ainsi que les efforts des sections que je ne minimise pas- a fait réellement que Peugeot a obtenu des résultats. Cet élément, si on le positive, est dynamique et très intéressant.

**M. LAURENT.**- Cela aiderait les Présidents d'université.

**Mme THOMAS.**- Vous ne pouvez échapper à une évaluation interne, à un suivi des cohortes en quelque sorte. Cela me semble positif.

**M. LAURENT.**- Cette évaluation porterait sur les points que vous avez évalués : le suivi des cohortes et l'information des étudiants.

**Mme THOMAS.**- Oui et la mise en place de stages, l'insertion dans l'emploi, le traitement égal des hommes et des femmes.

**M. LAURENT.**- Je voudrais terminer par l'une de vos propositions qui me paraît personnellement opératoire à court terme : vous avez proposé que tous ceux qui sortent de l'université puissent avoir un entretien avec les services publics de l'emploi. Chiche ! L'ANPE a lancé une opération sur les diplômés mais ce sont 90 000 jeunes qui sortent chaque année depuis 30 ans.

**Mme THOMAS.**- Nous avons tout d'abord pensé à ceux qui sortent sans qualification. **Mme BOUYGARD.**- Se posent toujours des problèmes de volumétrie. On essaie d'attribuer ses moyens aux priorités. Qui dit priorité dit forcément choix.

Si nous nous référons à ceux qui sortent sans aucune qualification, des non qualifiés...

**M. LAURENT.**- Soit 200 000.

**Mme BOUYGARD.**- Parmi eux, les 90 000 jeunes que nous évoquons sont reçus à un moment donné, soit lors de la journée de l'AJAPB où l'on se rend compte qu'ils souffrent d'illettrisme, soit dès qu'ils arrivent à l'ANPE ou à la mission locale. Le souci n'est pas uniquement de les revoir mais d'organiser, ce qui peut-être simple car cela concerne au premier chef les services publics, une réponse sur un territoire.

La référence à ceux sans aucun diplôme se pose dans les mêmes termes pour ceux qui sortent de l'université sans diplôme. Il n'y a pas d'organisation sur les territoires entre le monde de l'Enseignement et celui de l'emploi.

Pour ceux qui sortent sans diplôme, la question de leur suivi serré et la possibilité de leur proposer de revenir en formation ne sont pas organisées. Les liens entre les missions d'insertion de l'Education nationale et les missions locales sont distendus pour des raisons de posture des ministères et de positionnement budgétaire.

Je suis d'accord sur cette idée d'entretien et de suivi mais il faut organiser une réponse. Elle implique le ministère de l'Emploi, celui de l'Education nationale et le monde économique.

**Mme THOMAS.**- La réponse n'existe pas aujourd'hui. On sent qu'il faut la créer. Elle interpelle le service public de l'emploi.

**M. LAURENT.**- Les universités peuvent être au coeur de cette initiative. Avant ou après le Bac, socialement, ce sont les mêmes individus. Les minorités visibles représentent 70 %, d'où un problème critique majeur pour la société française.

Pour être concret, si nous jouons au niveau interministériel, nous n'en serons pas sortis dans 10 ans. Les universités ont un rôle crucial mais aujourd'hui elles ont beaucoup de mal à avoir une traçabilité des étudiants qui les quittent.

Si on lançait une opération dont l'université serait le pivot avec les services publics de l'emploi, l'AFPA, les partenaires sociaux, les entreprises au niveau le plus local, on obtiendrait une réponse peut-être pas parfaite mais qui permettrait d'initier un mouvement. Je crois beaucoup à l'implication des services publics de l'emploi à la source, sinon ces jeunes sont dans la nature.

Je dois dire à ma grande surprise en tant que Président d'université que je n'avais jamais eu le réflexe de m'adresser à la mission locale. J'ai contacté récemment celle du Perreux et je me suis aperçu de la présence de près de 20 % de nos étudiants de Marne-la-Vallée. A St Denis, la mission locale accueille 30 % des étudiants du supérieur. Ce doit être traité localement car, au niveau interministériel, on en arrive à des rapports de force. Les Présidents d'université sont parfaitement à même au niveau local de gérer cette situation.

**Mme THOMAS.**- C'est une nouvelle mission pour l'université.

**M. LAURENT.**- Elle ne doit pas être seule, les autres doivent la suivre.

**Mme THOMAS.**- Pour revenir aux propos de Mme Bouygard, le retour en formation nécessite non seulement un accord politique mais aussi des finances. On ne peut se priver de l'inter ministérialité.

Il faut admettre les pratiques des pays du Nord de l'Europe. En Suède, tous les jeunes qui sortent sans qualification ou qui ne trouvent pas d'emploi sont reçus par la mairie qui leur soumet plusieurs propositions dont celle de revenir en formation. On étudie la raison de l'échec et leur situation. Si ces jeunes veulent reprendre leur cursus scolaire, on paie et on leur verse une indemnité pour assurer leur autonomie.

Il faut savoir qu'en Suède on considère que « *le chômage des jeunes est préoccupant, alors qu'on en compte 5 000...* » !

**M. LAURENT.**- Et nous, 200 000 par an !

**Mme THOMAS.**- Pour la Suède, cela constitue un réel problème !

C'est une possibilité à retenir.

**M. LAURENT.**- En l'envisageant au niveau le plus local possible.

**Mme BOUYGARD.**- Cela recoupe un sujet évoqué par Mme Thomas, si l'université a pour mission avec d'autres acteurs de prendre en compte, puisqu'elle en est le pivot, les jeunes qui n'ont pas réussi à avoir un diplôme, il faut poursuivre la réflexion sur les modalités de régulation.

Y a-t-il moyen pour le ministère de l'Education de peser sur les universités financièrement pour rendre la mission effective ? Sinon, on se fait plaisir mais il n'y a pas de contrainte.

**M. LAURENT.**- La pression sociale est plus importante que l'éthique ou que la DES.

**M. HETZEL, Président.**- On pourrait commencer par une expérimentation.

**M. LAURENT.**- Prenons Montpellier où le taux de chômage est important, ou la Seine-Saint-Denis.

**Mme THOMAS.**- Nous avons présenté ce PAVA devant le groupe socialiste à l'Assemblée nationale. Une députée du Finistère, après avoir rencontré le Président du Conseil général de son département, nous a contactés pour nous proposer une expérimentation puisqu'elle estimait que, sur son territoire, le dispositif pouvait être opérationnel. Rien n'est construit mais les élus locaux y sont sensibles, s'y intéressent et ont envie de le mettre en place.

**M. LAURENT.**- L'université peut être le fer de lance de cette opération.

**Mme DUCARNE.**- Je vois l'intérêt mais cela peut être vécu comme : « *On nous rajoute des charges sans nous donner de moyens* ». De fait, cela retombera sur quelques volontaires, comme ce fut le cas pour ceux qui étaient partant pour la VAE ou une réelle formation continue.

Il faut envisager cette expérimentation en laissant les équipes construire leur projet et que des garanties soient données pour que ce soit réellement porté par l'ensemble du Conseil d'administration.

Je ne veux pas rentrer dans des aspects de structure...

**M. LAURENT.**- Vous faites référence à la gouvernance.

**Mme DUCARNE.**- Le partenaire social assiste à des séances à l'ordre du jour copieux dans lequel les questions intéressantes (emploi, stages en l'entreprise, etc.) sont traitées en dernier. Il assiste aussi à des guéguerres qui font que, bien souvent, il ne veut plus assister aux réunions.

A un moment donné, il faut s'interroger sur ces questions fondamentales. Je ne veux pas nier la légitimité de la représentation des uns et des autres mais lors de grandes assemblées, les sujets abordés n'intéressent pas forcément les personnes extérieures au système. Je le dis de manière abrupte mais...

**Mme HOLDER.**- ...C'est partagé par d'autres.

**M. HETZEL, Président.**- Dans un débat local, je l'ai entendu de la part d'une autre partie prenante !

**M. KEIGER.**- Depuis plusieurs séances j'entends des propositions de réforme. Je trouve que cela s'emballe de plus en plus. Je crains qu'à la fin on en arrive à ce que l'on ne sache pas qui actionnera quoi ou qui sera à l'origine de l'initiative.

Faut-il des mesures plus coercitives pour pousser les universités à entamer cette démarche et le Ministère à vouloir agir ? Je crains que l'on soit pris dans une sorte de triangle dans lequel le Ministère ne voudra pas à cause de la rue, dans lequel l'université aura peur et que l'étudiant, à l'autre angle, en souffrira.

**Mme THOMAS.**- C'est notre situation actuelle, d'où la mise en place de la Commission. Si nous sommes ici c'est bien parce que se pose un réel problème soulevé suite à un événement « mineur ». Pour autant, il a révélé de grandes difficultés.

Il n'y a rien de pire qu'une commission, ayant vu le jour après un tel malaise, qui soumette des propositions tièdes et sans aucune reprise. Dans cet arrière plan politique, on en arrive à se demander : « *Serez-vous encore là demain ?* ». Ce n'est pas simple et le contexte n'est pas favorable.

Cela étant, au-delà du CPE, de cette Commission ou du gouvernement, le souci demeure. Il n'y a rien de plus grave en politique que de pointer un dysfonctionnement et de ne rien proposer. Les suggestions peuvent être variées et aller dans plusieurs sens sur la gouvernance, l'organisation des études, la formation du personnel, le regroupement des services d'orientation... mais il faut le faire. Une quasi-incurie politique serait dramatique.

Parfois réformer c'est expliquer et aussi prendre des décisions. Si vous dites qu'il faut mettre en place la sélection à l'entrée de l'université, vous agitez à coup sûr un drapeau rouge. Peut-être que certains n'attendent que cela !

Je partage votre avis : qui va actionner quoi ? A partir du moment où la décision émane du Premier ministre et que c'est basé sous sa responsabilité, c'est dans sa politique que ce doit être vu.

Le Ministère le veut-il ? Si oui, est-ce à cause de la rue ? Enfin, en est-il persuadé ?

**M. LAURENT.**- Non.

**Mme THOMAS.**- Par conséquent, à partir du moment où il pensera que c'est valable, il pourra mieux le porter dans la proximité avec les personnels.

Je ne suis pas persuadée que ce soit le souhait du Ministère entier.

**M. BAUSSARD.**- Il va de l'intérêt pour les universités à évoluer. L'université est en articulation avec les milieux économiques, les étudiants, leurs parents, les

anciens et avec toute la pression des élus qui rencontrent les difficultés que vous avez mentionnées : le côté discriminatoire lié aux origines sociales et ethniques.

Bien avant que les jeunes ne descendent dans la rue, le maire de Roubaix était très inquiet que les grands frères diplômés ne trouvent pas de travail.

A partir de là, une pression s'exerce. De l'autre côté, il y a la compression traditionnelle de l'université, lieu de création et de savoir, avec la crainte que plus on rajoute des missions plus celle fondamentale disparaît.

**Mme HOLDER.**- On en revient à l'enseignant chercheur.

**M. BAUSSARD.**- Vos propos portaient sur la volonté de l'établissement, mais intervient aussi le transfert de compétences vers la région. Y seriez-vous favorable s'ils étaient plus importants ? Ce ne sont que des transferts partiels.

Dans la formation tout au long de la vie, la région est peut-être meilleur acteur que l'Etat. Cependant, les universités ne souhaitent peut-être pas se trouver sous tutelle complète de la région.

**Mme DUCARNE.**- Celles-ci bénéficient d'avantages des régions, s'agissant des locaux, par exemple. Nous ne sommes plus dans la situation antérieure.

**M. LAURENT.**- Cela rejoint la gouvernance. La décentralisation porte principalement sur l'établissement. Le partenariat intervient ensuite entre la région et l'Etat. On n'a pas le courage aujourd'hui de décentraliser totalement sur l'université par manque de confiance dans la gouvernance.

**Mme THOMAS.**- La CFDT assume sa volonté décentralisatrice et de faire du conseil régional la structure administrative adéquate. Simplement, il faut voir que l'université ne se tourne pas seulement vers sa région. Elle constitue la structure peut être déjà la plus ouverte de notre univers puisqu'elle entretient des relations avec l'international. Elle est à la fois ouverte au monde dans ses échanges compte tenu de l'Enseignement et de la recherche, mais en même temps elle doit se rabattre sur sa région en termes de financement, d'organisation, voire de transferts. Ces deux aspects doivent être séparés. Il ne semble pas que nous soyons favorables à rattacher les universités aux régions.

Mieux organiser ? Pourquoi pas. Des actions ont lieu sans être connues ou reconnues. Partant de là, ce n'est pas toujours correctement assumé d'un côté comme de l'autre. J'entends : « *Nous sommes bien contents qu'ils nous donnent de l'argent mais qu'ils ne viennent pas voir ce qui se passe* »...

Il faut peut être normaliser cette relation. Le conseil régional ne doit pas être un partenaire comme les autres. Il n'est pas l'Etat qui encadre le système, donne les orientations, assure l'égalité de traitement et l'encadrement national des diplômes mais n'est pas non plus totalement un partenaire spécifique. Peut-être y a-t-il une graduation à faire apparaître ?

**M. KEIGER.**- Serait-il possible de cibler les questions et de dire qu'il est essentiel d'avoir un taux d'insertion dépassant un certain pourcentage du nombre de diplômés ? Est-il envisageable de ne pas avoir ce que nous appelons en Angleterre : « *la discrimination par le Code postal* » ?

Là-bas, le système commence à être plus coercitif en disant à Oxford, Cambridge et aux autres : « *Faites un effort pour admettre des personnes qui n'appartiennent pas à ces catégories d'élites desquelles vous êtes proches* ».

**Mme THOMAS.**- On prend ces étudiants mais on les laisse sortir sans diplôme.

**M. KEIGER.**- En Angleterre, on demande aux universités d'être vigilantes à la réussite.

Dans celles plus moyennes, on nous demande de réduire notre taux d'échec en première ou en deuxième année sinon cela nous est retenu sur nos finances.

**Mme THOMAS.**- Je trouve l'idée excellente. Cela rejoint la nôtre sur l'évaluation et la notation.

Vous franchissez un échelon supplémentaire qui est cette notation sociale d'insertion, en corrélation avec les moyens que nous nous donnons. Dans le monde moderne, ces éléments sont dans la gouvernance des entreprises comme des institutions mais très inconnus de l'université française.

**Mme HOLDER.**- Vous êtes dure avec l'université. Cela pourrait s'étendre au secondaire. L'université accueille tout le monde.

**Mme THOMAS.**- La situation est cependant la même.

**M. HETZEL, Président.**- Et le débat porte sur l'université-emploi.

**Mme THOMAS.**- En Grande-Bretagne, les établissements secondaires ont les mêmes obligations. Nous n'en avons pas, à part que le Ministre décide un jour que les jeunes doivent être à 80 % issus d'une classe d'âge au Bac ou à 50 % du système universitaire. Ce n'est pas suivi d'effet. Il n'y a pas de gouvernance moderne comme cela a été suggéré.

**M. LAURENT.**- On se focalise sur l'université mais le problème majeur apparaît dès l'entrée en 6<sup>ème</sup> avec 15 % des enfants qui ne maîtrisent pas les fondamentaux. Dans les quartiers sensibles, ils sont 40 %.

**M. HETZEL, Président.**- Vous évoquez la gouvernance. Une contractualisation s'effectue entre le Ministère et l'université. Que pensez-vous d'une forme différente ? Vous semble-t-il intéressant d'en envisager d'autres avec des regroupements professionnels, des entreprises ou les régions ? Une évolution du système serait-elle possible sous d'autres formes de contractualisation de l'institution universitaire, ou votre organisation syndicale pense-t-elle que c'est le rôle de l'Etat ?

**Mme THOMAS.**- Cela ne nous gênerait pas. Ce serait plus acceptable par l'opinion universitaire vis-à-vis des conseils régionaux mais plus difficile par rapport à des groupements d'intérêt. Cela existe déjà néanmoins. Des universités fonctionnent ainsi.

Il faut retenir la suggestion de votre collègue anglais de lier cela à de réels critères de réussite. Il faut se donner les moyens.

**Mme FRESSOZ.**- Considérez-vous qu'une certaine concurrence s'affiche entre les universités à partir de ces critères ? Contribuerait-elle à améliorer le système ? Nous sommes dans une certaine opacité. Seriez-vous favorable à une évaluation publique et à la possibilité de comparer les établissements ?

**Mme THOMAS.**- Il faut le faire.

**Mme DUCARNE.**- La comparaison se fait déjà mais devrait porter sur des critères objectifs.

**M. KEIGER.**- Dans le Daily Telegraph, chaque année paraît le classement des universités britanniques selon des critères différents. Figurent des colonnes spéciales : nombre de personnes trouvant un emploi un ou trois ans après, une

autre sur la valeur ajoutée, donc à propos des catégories socioéconomiques les plus difficiles.

Pour Oxford et Cambridge, on est déjà...

**Mme THOMAS.**- ...On touche à la « *hight society* ».

**Mme DUCARNE.**- On retombera de nouveau sur la question du dialogue social. Il faudra se laisser du temps pour élaborer ces critères et les négocier avec les partenaires.

**M. LAURENT.**- Vous devez être moteur dans cette affaire.

**Mme THOMAS.**- Comme d'habitude ! Il n'y a pas de difficulté.

**M. LAURENT.**- Vous êtes plus légitimes que la Direction de l'Enseignement supérieur.

**Mme DUCARNE.**- Au sein du ministère de l'Education nationale, ce n'est pas ainsi que sont pressentis les partenaires sociaux !

**Mme THOMAS.**- La Confédération CFDT siège au Conseil supérieur de l'Education, au CNESER. Nous sommes présents partout. Si Catherine doute, c'est dans le sens où nous ne sommes pas écoutés.

**M. LAURENT.**- Vous pouvez créer l'action sans être écoutés.

L'agence de notation sociale comme une extension aux universités serait un formidable mouvement ! Nicole Notat doit l'étendre...

**Mme BOUYGARD.**- Je ne suis pas très confiante en la nature humaine et je ne suis pas certaine que les contraintes d'image pèsent à ce point. Il faudrait regarder les modalités de financement des universités par le Ministère.

J'ai noté que vous avez parlé dans votre exposé des diplômes de l'Education nationale dans la façon dont ils étaient construits, de la nécessité d'avoir des référentiels de compétences ensuite accessibles par la VAE. C'est un sujet sur lequel nous avons été sensibilisés.

L'inflation du nombre de diplômes, leur usage social et leurs difficultés versus l'autonomie des universités, posent plus globalement la question du RNCP et son alimentation. Avez-vous une réflexion complémentaire ?

**Mme DUCARNE.**- Les positions de la CFDT sur le sujet ne sont pas nouvelles. Il faut parvenir à clarifier le paysage de la certification. Il est hallucinant de voir que les différents diplômes des universités ne sont pas forcément parlants pour le jeune.

Des personnes ont envie de s'engager dans une VAE, en fonction de ce qu'elles savent faire. Il n'est pas aisé de se repérer dans le maquis pour savoir à quelle université s'adresser. Il faut essayer d'avancer dans cette lisibilité.

Par ailleurs, c'est toujours axé sur les programmes et les connaissances et insuffisamment affiné en termes de compétences. Si l'on veut avancer sur une construction de la formation tout au long de la vie, il faut pouvoir identifier ces dernières. On demeure en France sur un système où l'on a une maîtrise de lettres, de math, etc., très connoté -à tort ou à raison- sur la discipline. Dans d'autres pays, il suffit d'indiquer avoir tel niveau pour être embauché quel que soit l'intitulé du diplôme.

Les entreprises aussi attendent parfois l'intitulé précis correspondant à leur champ professionnel. Ce défaut se retrouve dans la multiplication des licences

professionnelles. Il faut moduler. Dans notre culture, on ne montre pas avoir atteint un niveau de compétences global permettant de s'adapter à des champs divers ; on attend quelque chose de trop pointu et disciplinaire.

**Mme THOMAS.**- Un mot par rapport à la question liée aux entreprises et pour élargir le propos : on parle beaucoup de l'université et des jeunes mais il ne faut pas oublier les entreprises. C'est ce qu'indiquait Catherine, une forme d'inflation répond parfois à une demande sociale pressante des entreprises et de professionnalisation.

De la même manière, s'agissant des difficultés d'insertion dans l'emploi, parfois les entreprises veulent un produit totalement formaté. Nous savons qu'il n'existe pas. Il y a un message à diffuser aux entreprises : on ne résoudra pas la problématique de l'insertion des jeunes même si vous la réglez parfaitement du point de vue université et que nous la résolvons dans l'aspect accompagnement, sans que les entreprises ne s'engagent dans une politique volontaire. Autant on peut demander au ministère de l'Education nationale de s'engager, autant il faut faire de même vis-à-vis des entreprises.

*(Les membres de la Commission acquiescent.)*

**M. HETZEL, Président.**- Un grand merci à vous.

En termes de méthode, il va de soi qu'il vous est possible de nous transmettre des éléments écrits, même au-delà du rapport d'étape. Ce dernier ne concernera que des propositions susceptibles d'être mises en oeuvre dès la rentrée.

Un rapport définitif paraîtra au mois d'octobre. Dans celui-ci, on cherchera à inscrire dans une perspective pluriannuelle cette question « *université-emploi* ».

***La séance est levée à 13 h 10.***